

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 472

présenté par  
M. Poisson et M. Cherpion

**ARTICLE 17**

Supprimer l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La formulation de cet alinéa pose un problème de droit.

On peut comprendre que le flou qu'entoure la notion de « branche professionnelle » conduit à devoir en préciser les contours.

Pour autant, il est clair qu'à cet endroit le remplacement de « branche professionnelle » par « convention collective » est parfaitement inopérant, et problématique sur le plan juridique.